

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 8 novembre 2022

Délibération
n°191-2022
Point 3.1

Point 3.1 de l'ordre du jour
Désignation à la commission de déontologie

EXPOSE DES MOTIFS :

La commission de déontologie prévoit, dans sa composition, *un.e Directeur.rice de composante de formation désigné par le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg ou son représentant. Ses membres sont désignés pour la durée du mandat du Président de l'Université de Strasbourg.*

Ce poste étant vacant, il est demandé au Conseil d'administration de désigner un.e Directeur.rice de composante de formation.

Suite à l'appel à candidature lancé auprès des Directeur.s.rices de composante de formation, Monsieur Thierry LEGRAND – Doyen de la Faculté de théologie protestante – s'est porté candidat pour siéger à cette commission.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg désigne Monsieur Thierry LEGRAND, Doyen de la Faculté de théologie protestante, à la commission de déontologie.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	33
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	0

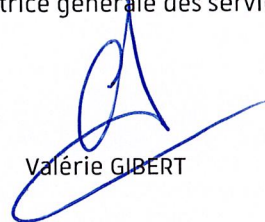
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 9 novembre 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT